

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 189

présenté par

Mme Brenier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Reda, M. Lurton, M. Dive, M. Kamardine,
M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay et M. Rolland

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une nouvelle fois, le Gouvernement fait le choix de légiférer par ordonnances. Une décision on ne peut plus contestable, puisqu'ici nombreux sujets auraient mérité consultations de nombreux acteurs institutionnels et des partenaires sociaux.

Le temps thérapeutique ou le congé maternité sont des enjeux majeurs aujourd'hui au vu de l'évolution de notre société et le Gouvernement prive à nouveau le Parlement de travailler sur de tels sujets.